



Association intercommunale des eaux du Boiron
DENENS - LULLY - LUSSY - TOLOCHENAZ
VILLARS-SOUS-YENS

PREAVIS 1/2017 RELATIF A LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 727'000.- POUR LA LIAISON VILLARS-SOUS-YENS - DENENS / 2^{ème} étape

1. Situation actuelle

Les deux villages de Villars-sous-Yens et Denens sont tous deux raccordés sur le réseau supérieur de l'AIEB, dont le plan de mise en charge est le réservoir de Praz-Palud (TP 589 m.). Après un tronçon unique d'environ 900 m' depuis la sortie du réservoir, Villars-sous-Yens est alimenté par une conduite unique de gros calibre posée en 2000. Quant à Denens, il est alimenté par un autre bras unique, de gros calibre jusqu'au réservoir du Bon (étage inférieur de l'AIEB), puis en petit calibre jusqu'à la Route des Cigognes.

Cette configuration occasionne pour chacun des 2 villages une faiblesse certaine au niveau de la sécurité d'alimentation et de la défense incendie. Le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) dont la première version provisoire de 2004 a fait l'objet d'une consultation préalable auprès des instances cantonales compétentes (SCAV et ECA) proposait déjà un bouclage entre les 2 villages de façon à sécuriser la distribution et à renforcer la défense incendie de chacun d'eux. Ce principe a été validé en 2004 par le SCAV et l'ECA. La version définitive de ce PDDE, en cours d'élaboration actuellement, reprendra naturellement ce même principe.

2. Situation future et projet

Voir plan-projet N° 1534/1.

De manière globale, le projet prévoit de relier les deux réseaux de Villars-sous-Yens et Denens par le bas, soit, pour Villars-sous-Yens, depuis la conduite posée en attente en 2014 "Aux Rippes" (ce qui constituait la première étape du présent projet), et pour Denens, l'intersection entre la Route des Cigognes et le chemin du Jura.

Il est rapidement apparu que, pour des raisons économiques, il était plus judicieux d'emprunter un tracé rejoignant la conduite unique alimentant la ferme "Au Bucley". En effet, cette conduite existante (tronçon C-D-E-F-G-H) est ancienne et de trop faible calibre, de telle sorte qu'elle doit de toute façon être remplacée à terme. Si un tracé plus direct entre les points A et G du projet est certes plus court, il se serait doublé du remplacement indépendant du tronçon C-D-E-F-G-H. Grâce au tracé retenu, une économie globale d'environ 300 m' de conduites est réalisée.

Le projet prévoit donc l'installation d'une nouvelle conduite en polyéthylène (PE), de diamètre 280/229.2 mm. entre les points A et G. Le tracé projeté se tient en grande partie en bordure des routes et des parcelles agricoles. Seule exception à cette règle : le tronçon B'-C-D qui passe à travers la grande parcelle agricole N°161. Son tracé a été défini de façon à être le plus direct possible, donc le plus économique, tout en évitant la multiplication des points hauts et bas nuisibles à l'exploitation, et en respectant les souhaits du propriétaire et exploitant agricole.

Le tronçon G-H est actuellement occupé par 2 conduites en parallèle, à savoir la conduite en fonte diam. 125 mm. du réseau supérieur, et la conduite du réseau inférieur (étage de pression du réservoir du Bon alimentant les villages de Lully, Lussy-sur-Morges et Tolochenaz) en fonte diam. 300 mm. Toutes deux ont été posées en 1970. La nécessité du remplacement de la conduite du réseau supérieur F125 rend pertinent le remplacement simultané de la conduite du réseau inférieur qui a le même âge et emprunte le même tracé. L'exécution d'une 2^{ème} fouille dans quelques années pour le remplacement indépendant de cette conduite F300 rendra l'opération plus onéreuse et les propriétaires touchés par les travaux comprendront difficilement 2 interventions sur leur parcelle selon le même tracé à quelques années d'intervalle. Le PDDE 2004 provisoirement validé prévoit un diamètre de 350 mm. pour la conduite projetée du réseau inférieur, soit une conduite PE diam. 400/352.6 mm.

Enfin, l'AIEB souhaite profiter de ces importants travaux pour ajouter 3 vannes de secteur aux points I et J de façon à améliorer l'exploitation du réseau dans ce secteur, et en particulier maintenir la distribution de l'eau autant que possible dans l'important quartier de Mont Bernard lors d'une intervention sur le réseau principal.

Au niveau de la défense incendie sur le tronçon lui-même, la BH 12 située "Au Bucley" sera remplacée et une nouvelle BH sera installée au point B pour la défense du bâtiment de la parcelle N°163.

Une nouvelle vanne à 3 voies est projetée au point G. Celle-ci permettra un maximum de souplesse de manœuvre compte tenu du bouclage projeté, c'est-à-dire notamment le maintien de l'alimentation d'un maximum d'abonnés même en cas de problème sur l'un ou l'autre bras de conduite principale.

Par ailleurs, chaque prise privée existante sera naturellement transférée de l'ancienne à la nouvelle conduite. Si l'état des raccordements privés est mauvais, les propriétaires concernés seront invités à remplacer leur conduite jusqu'à l'intérieur de leur bâtiment. En ce qui concerne le transfert de prise de la parcelle N° 163, l'amélioration sera considérable dans la mesure où la prise actuelle se situe à proximité du point C (longueur de la conduite privée de plus de 300 m'), alors que la future prise se situera à une quinzaine de mètres du bâtiment.

3. Devis estimatif arrondi TTC

A -Travaux de forage sur tronçon B-B'	Fr. 15'448.55
B -Travaux de génie civil	Fr. 188'000.00
C -Travaux d'appareillage	Fr. 405'979.30
D - Imprévus et divers	Fr. 42'672.15
E - Honoraires	<u>Fr. 74'900.00</u>
Total estimatif TTC	<u>Fr. 727'000.00</u>

Non compris les frais éventuels d'inscription de servitudes et d'indemnité aux cultures.

4. Financement

Compte tenu de nos liquidités actuelles, cet investissement sera assuré intégralement par la trésorerie courante. S'agissant d'une importante et nouvelle extension du réseau, l'amortissement sera réparti sur une durée maximale de 30 ans.

5. Conclusions

De manière générale, le projet permet de poursuivre les objectifs du PDDE qui visent notamment à améliorer la sécurité d'alimentation des zones de distribution et à renforcer la défense contre l'incendie. En ce sens, ce projet de bouclage entre les deux villages de Villars-sous-Yens et Denens est une indéniable plus-value en la matière pour le réseau supérieur de l'AIEB.

En résumé, le projet permet en premier lieu de réaliser un bouclage de sécurité, mais également de remplacer une conduite qui est relativement âgée et, partiellement, sous-dimensionnée en regard des exigences actuelles en matière de défense incendie.

Au terme de ce préavis, le Comité directeur vous prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'Assemblée du Conseil intercommunal de l'AIEB

- Vu le préavis 1/2017,
- Ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide d'autoriser le comité directeur

1. à effectuer les travaux pour la liaison Villars-sous-Yens / Denens – 2^{ème} étape, d'un montant de **Fr. 727'000.-**
2. à financer ce montant par la trésorerie courante
3. à amortir cet investissement sur une durée maximale de 30 ans.

Adopté par le Comité de direction dans sa séance du 24 janvier 2017.

Au nom du Comité directeur

Le Président

La Secrétaire

Christophe Ormond

Mary-J. Distretti